

s'agit tout simplement d'accorder l'autorisation législative à une société, tout comme nous pourrions l'accorder à la société des bouchers, à celle des épiciers de gros, à la bourse des blés ou à toute autre bourse de ce genre; de sorte que rien ne s'y oppose. Si l'honorable député (M. Gervais) affirme que la société en question n'entend se livrer à aucun genre de commerce, rien n'empêche d'accéder à sa demande.

M. STRATTON: L'autorisation que demande cette compagnie, elle peut l'acquiescer en invoquant les dispositions de la loi des compagnies de l'Ontario.

J'ai été chargé pendant quelque temps de l'administration de la loi des compagnies d'Ontario et il me semble que les pouvoirs qui sont demandés ici peuvent être obtenus par ordre du lieutenant-gouverneur en conseil. C'est une question qui devrait être laissée à la juridiction des provinces, et si cette association désire sortir des limites d'une province en particulier, elle peut obtenir un enregistrement et faire affaire dans les différentes provinces du Canada. Ce n'est certainement pas un bill qui devrait être autorisé par le Parlement.

(A suivre).

LES MAÎTRES PLOMBIERS

L'association des maîtres plombiers et "steamfitters" de Montréal, va prendre une nouvelle mesure. Elle va s'associer au Builders Exchange. Outre qu'elle aura une jolie exhibition de travaux de plombiers dans le hall principal, cette association, en payant une certaine somme, jouira de tous les privilèges des membres du Exchange et aura beaucoup d'autres avantages. C'est une mesure importante pour les plombiers. Tout le monde sait sous quels graves désavantages le plombier et "steamfitter" devait travailler comme industriel et marchand. Il est supposé faire des profits anormaux quand en réalité cela n'est pas. Le plombier devient de plus en plus un artisan habile. Il doit savoir faire plus que de souder un tuyau avec du minium. Il ne doit pas marteler une baignoire en belle porcelaine comme si c'était du cuir de cheval, ni mâcher des pommes et mettant en place des valves délicates, car les débris pourraient bloquer les ouvertures. Le temps du mauvais plombier est passé. Les marchands en gros importants de la ville et de partout semblent enchantés de voir les plombiers prendre une mesure pour le bien de leur association. Pendant des années, ils ont été plus ou moins un objet de dérision, et un homme avait honte d'être appelé plombier. Au théâtre, la plus grosse plaisanterie à laquelle pouvait se livrer un homme paraissant aisé était de dire "je suis plombier". Grâce à l'initiative de quelques hommes sensés de l'association et du commerce, ces jours

sont passés et tout fait espérer que l'instruction se développera parmi les membres de ce corps de métier. C'est au plombier à profiter de ses privilèges au Builders Exchange. Ne restez pas en arrière en disant que vous ne saviez pas ceci, que vous ne saviez pas cela. Allez là et voyez ce que d'autres entrepreneurs font; lisez les journaux qui se trouvent sur les tables; tenez-vous au courant de tout ce qu'il y a de nouveau en fait de plomberie sanitaire et d'améliorations aux constructions, et vous serez surpris de constater avec quelle facilité vous laisserez bientôt de côté les méthodes surannées. Les officiers de l'association qui ont fait tant de bon travail n'auraient pas pu l'accomplir sans l'aide de nombreux membres. Aussi est-ce une chose dont tout le monde doit se féliciter.

UN FLEAU MENACANT

Connaissez-vous le colporteur? C'est une menace pour le commerce légitime. Il apparaît comme commerçant de passage, et qui refuserait de faire attention à lui? Il opère ses ventes d'occasion avec diligence et profit. Il gagne son argent et ne tient pas de livres de comptabilité, mais empêche votre argent. Alors que les autres marchands paient des taxes, le loyer de leur magasin et des salaires formant une somme importante à leur personnel, ce vendeur passager de marchandises quelconques parcourt le pays sans être inquiété. C'est une honte. Nous souhaitons que l'Association des marchands détaillants devienne assez forte pour faire adopter par la Législature, des mesures sévères ayant pour but de vaincre ce fléau. La taxe imposée au colporteur est légère et, dans certains cas, les autorités semblent se relâcher pour la mise en vigueur de cette loi. C'est le marchand détaillant qui en souffre. Le colporteur ne reste que peu de temps au même endroit et évite ainsi entièrement la taxe. Dès qu'il apprend que la police se remue, il s'en va et se met au travail dans un autre endroit. En général, le détaillant ne craint pas autant la concurrence du colporteur qu'il s'oppose à l'injustice de la chose même. Le fait que le colporteur peut souvent éviter de payer une licence est ce à quoi les marchands s'objectent; ils s'opposent à ce que le colporteur puisse éviter les dépenses réelles et légitimes que nécessite un commerce. Nous blâmons plus que n'importe qui les personnes qui font des achats aux colporteurs. Si ces personnes réfléchissaient une minute, elles verraient qu'elles peuvent acheter de leur marchand local à un prix tout aussi raisonnable, en étant beaucoup plus certaines d'être traitées honnêtement et loyalement. Quelle chance avez-vous qu'un aventurier qui parcourt le pays vous rembourse votre argent? Quelle chance a-t-il de posséder des marchandises de

haute qualité, et y a-t-il du bon sens à s'exposer à être volé? Dans la plupart des cas, le colporteur demande des prix excessifs, vend des marchandises de mauvais goût, et son seul but est de recueillir de l'argent et de disparaître.

Le marchand local mérite d'être mieux traité. Il contribue pour une bonne part au soutien du gouvernement local en payant ses diverses taxes, son éclairage, son chauffage, etc., et il donne de l'emploi à un certain nombre de résidents. Dans de nombreux cas, il a placé dans son commerce un capital s'élevant à plusieurs milliers de dollars. Le public peut examiner ses marchandises, et ses prix sont raisonnables en tant qu'il s'agit d'un profit équitable. C'est donc un ami de la communauté et il mérite d'être traité avec justice. À cause de l'esprit public et de la loyauté envers la ville, le consommateur devrait soutenir le marchand local de préférence au colporteur.

NE FAITES PAS D'ACHATS TROP CONSIDÉRABLES

Une certaine vanité pousse la plupart des commerçants à acheter plus de marchandises qu'ils n'en ont besoin. L'homme orgueilleux semble se complaire aux fortes commandes. Il oublie que non-seulement il faut payer ces marchandises, mais qu'il faut les vendre. Le vendeur à la parole engageante est bien dans son rôle, mais ne laissez pas un homme vous parler de 500 douzaines, quand la cinquième partie de cette quantité vous suffit. La fausse assurance qu'un si grand nombre de douzaines sonne bien et que vous pouvez le demander n'existe que dans l'esprit du vendeur. Veillez à vos propres affaires. Il est probable que pour dix cents perdus pour n'avoir pas acheté assez, un dollar est perdu pour avoir trop acheté. Afin de s'assurer un certain escompte, les marchands achètent souvent plus qu'il n'est nécessaire dans l'espoir de faire un profit supplémentaire sur leurs ventes. Ce profit disparaît bientôt quand, à la fin de la saison, un lot de marchandises est laissé pour compte et doit être sacrifié ou conservé pour l'année suivante.

Beaucoup de marchands oublient que lorsqu'ils ont fourni à une demande en vendant au prix coûtant ou à un prix moindre, ils ont manqué de faire un profit et perdu l'intérêt de leur argent, s'ils ont tenu les marchandises en stock pendant un certain temps; c'est d'habitude la raison pour laquelle on fait un rabais sur le prix.

Nous ne sommes pas en faveur d'idées conservatrices déplacées dans les achats, mais nous mettons simplement le marchand en garde contre des achats dépassant ses besoins légitimes, pour obtenir la quantité.